



vendredi 03 juin 2016

Projet de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille – Gardanne – Aix en Provence

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 (CPER), Stéphane BOUILLON, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, et Maxime TOMMASINI, président de la commission transports au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont présidé ce jour le comité de pilotage du projet de seconde phase de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille – Gardanne – Aix en Provence.

Réunissant les services de l'État, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil départemental des Bouches du Rhône, de la Métropole Aix Marseille Provence, et de SNCF Réseau, ce comité a rappelé le caractère majeur de ce projet ferroviaire pour le territoire, d'un montant global de 180 M€ courants qui permettra :

- un doublement du nombre de TER rapides reliant les principaux pôles (Aix en Provence, Gardanne, Simiane, St Antoine, Marseille) offrant ainsi 1 TER toutes les 15 minutes ;
- une amélioration de la fréquence de la desserte omnibus marseillaise
- l'anticipation des besoins liés au développement de l'offre ferroviaire métropolitaine autour de l'étoile d'Aix-en-Provence (Vers Plan d'Aillane/Vitrolles et vers Meyrargues)
- la possibilité pour la Région de renforcer les compositions de ses TER sur les relations entre les principaux pôles grâce au rallongement à 220m des quais (Aix, Simiane, Saint Antoine)
- un meilleur maillage du territoire avec la création de la halte de Plan de Campagne

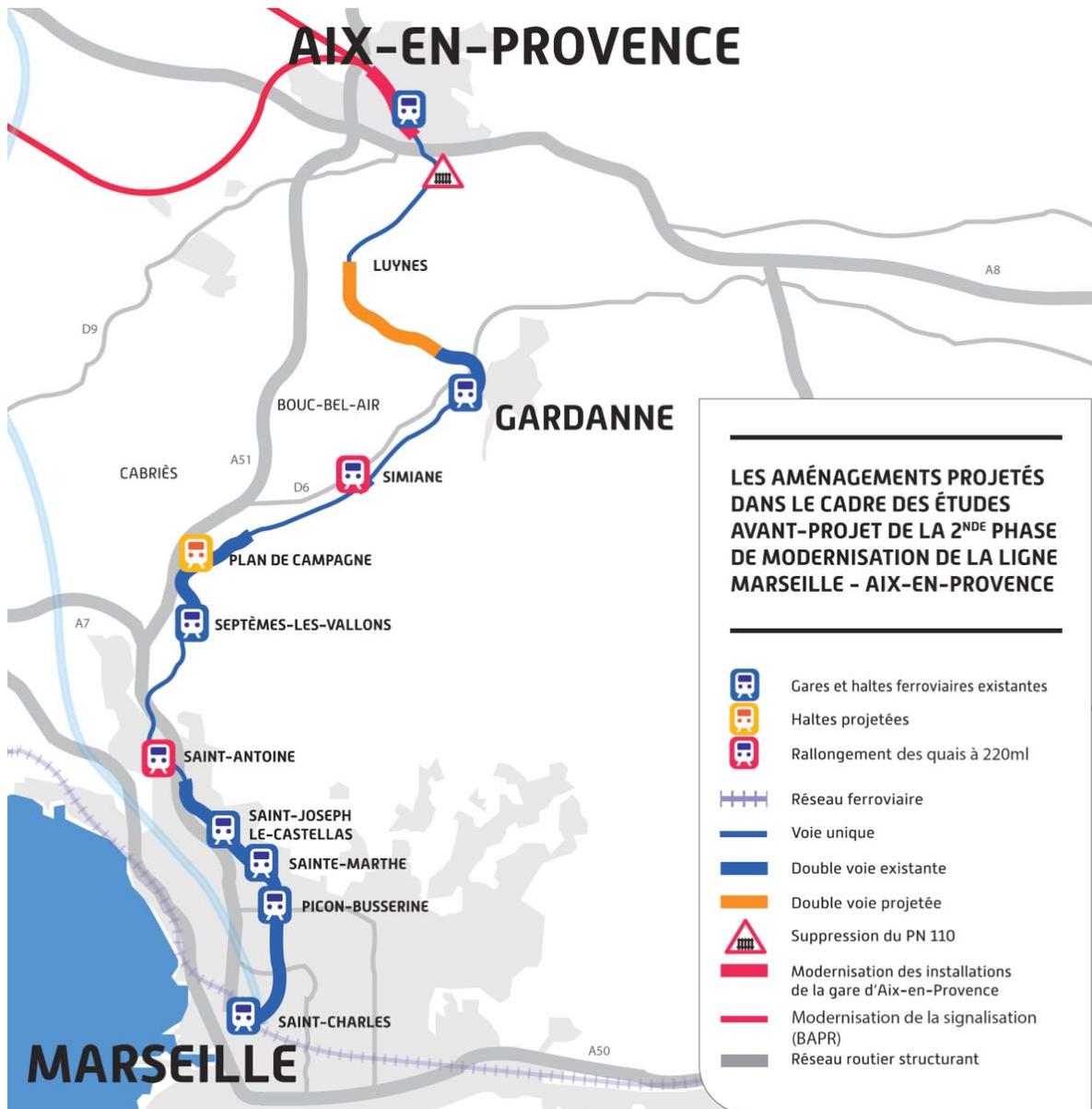
Dans un premier temps, ce comité a permis de faire un état d'avancement des procédures administratives et des reprises d'études menées depuis le précédent Comité de Pilotage du 26 octobre 2015 (ayant validé le programme définitif des travaux). La Concertation Inter-Administrative qui s'est tenue entre décembre et mars 2016 a conduit à la saisine de l'Autorité Environnementale durant le mois de mai 2016 sur la base du dossier d'Enquête Publique finalisé.

Le comité de pilotage a validé le projet de convention de financement entre l'Etat, la Région, le Département et la Métropole permettant de couvrir les besoins de financement (d'un montant global de 20,2 Millions d'euros) pour la finalisation des études, la conduite de l'enquête publique et le démarrage des travaux préparatoires envisagés en 2017.

Le calendrier de l'enquête publique, qui pourrait se tenir entre décembre 2016 et février 2017, sera précisé à l'automne 2016 par les services de l'État sur la base notamment des retours de l'Autorité Environnementale que le Préfet de Région vient de saisir.

Le démarrage des travaux majeurs est planifié en 2018. A ce titre, les modalités de financement de la totalité des travaux qui interviendront entre 2018 et 2022 ont également été validées par l'ensemble des partenaires qui s'engagent à faire délibérer les conventions de financement d'ici juin 2017 à hauteur de 153 M€ courants pour la réalisation des travaux relatifs à la mise en œuvre d'1 TER toutes les 15 minutes entre Marseille et Aix-en-Provence, et 7 M€ courants pour la réalisation de la halte ferroviaire de Plan de Campagne.

A l'issue du comité de pilotage, il a été demandé à SNCF Réseau de rechercher d'ici l'enquête publique toutes les pistes d'optimisation du calendrier de réalisation des travaux afin de sécuriser une mise en service de ce projet attendue en décembre 2021.



Contacts Presse

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Tessa FRECHIER-MEY, chargé de communication - 04 84 35 45 68
SNCF Réseau, Carole TEISSEDRE, Responsable de la communication - 07 86 11 89 54